

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire
et de la forêt

Arrêté du 25 MARS 2013

relatif au plan de contrôle du niveau trois de la certification environnementale des exploitations agricoles, option A

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article D. 617-6 ;
Vu l'avis de la commission nationale de la certification environnementale en date du 19 février 2013,

Arrête :

Article 1^{er}

Le plan de contrôle du niveau trois de la certification environnementale des exploitations agricoles, option A, est modifié.

La version n°2 du 19 février 2013 de ce plan de contrôle peut être consultée sur le site Internet du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt :

<http://www.agriculture.gouv.fr/exploitations-agricoles>.

Article 2


Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 25 MARS 2013

Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire
et de la forêt

signé
Pour le ministre et par délégation,
le chef du service de la stratégie agroalimentaire
et du développement durable

Eric Giry



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire
et de la forêt

Arrêté du 25 MARS 2013

relatif au plan de contrôle du niveau trois de la certification environnementale des exploitations agricoles, option B

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article D. 617-6 ;

Vu l'avis de la commission nationale de la certification environnementale en date du 19 février 2013,

Arrête :

Article 1^{er}

Le plan de contrôle du niveau trois de la certification environnementale des exploitations agricoles, option B, est modifié.

La version n°2 du 19 février 2013 de ce plan de contrôle peut être consultée sur le site Internet du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt :

<http://www.agriculture.gouv.fr/exploitations-agricoles>.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 25 MARS 2013

Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire
et de la forêt

signé
Pour le ministre et par délégation,
le chef du service de la stratégie agroalimentaire
et du développement durable

Eric Giry

